

## IX.

STAS ET LE PROCÈS DE BOCARMÉ. — RECHERCHES MÉDICO-LÉGALES SUR LA NICOTINE. — REVENDICATION DE PRIORITY AU SUJET DU DÉCÈLEMENT DES ALCALOÏDES EN CAS D'EMPOISONNEMENT.

Stas a été appelé souvent à éclairer la justice dans ses arrêts ou dans ses jugements. Non seulement un grand nombre de procès civils, portant sur des questions dont la solution réclamait le concours du savant, ont occupé son activité pendant toute une période de sa vie, mais il a eu maintes fois à décider de l'issue d'affaires criminelles.

Il serait sans utilité actuelle de montrer la part que Stas a prise dans chacune de ces affaires, de mettre en évidence le dévouement et la conscience qu'il apportait dans l'accomplissement de sa mission; mais il n'est pas possible de passer sous silence le rôle qu'il joua dans une cause célèbre : le procès de Bocarmé. Il réalisa, à cette occasion, un prodige de science et d'habileté tel, que le monde entier, on peut le dire sans exagération, en fut émerveillé. La renommée de Stas sortit du cercle des savants, où elle était enfermée, pour atteindre toutes les classes instruites du pays et de l'étranger. Nous devons aussi à cette expertise une méthode générale pour la recherche des alcaloïdes dans les cas d'empoisonnement, méthode encore connue et pratiquée en toxicologie sous le nom de *méthode de Stas*.

Au château de Bitremont, à Bury, près de Mons, vivait le comte Hippolyte Visart de Bocarmé, avec sa femme et ses deux enfants. Le comte avait des goûts bien au-dessus des moyens pécuniaires dont il disposait. Dans l'espoir de rétablir ses affaires, il avait épousé une demoiselle de la bourgeoisie de Péruwelz, qui passait pour un fort beau parti. Il comptait surtout sur la fortune du frère de sa femme, Gustave Fougnyes, dont l'état de santé était précaire.

Un jour, le frère de M<sup>me</sup> de Bocarmé exprima l'intention de se marier. Le comte se trouvait menacé de voir la fortune qu'il convoitait lui échapper. Il résolut d'éloigner ce désastre de son château en faisant périr son beau-frère avant que celui-ci pût mettre son malencontreux projet à exécution.

Il fallait procéder à l'assassinat de manière à déjouer les poursuites de la justice. Le programme fut vite arrêté : il empoisonnerait, dans son château, Gustave Fougnyes avec un poison *inconnu et indécidable*, et annoncerait que son beau-frère avait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Dans le choix du poison, Bocarmé hésita entre diverses plantes vénéneuses qu'il achetait à Gand; mais il fut fixé après avoir lu, chez le libraire Tircher, à Bruxelles, une édition d'Orfila, de 1843, dans laquelle il était dit qu'il *n'existait pas de réactif pour la nicotine*.

Il se procura du tabac et procéda dans son château à l'extraction du poison, et, quand il se fut assuré de la *qualité* de son produit en opérant sur des animaux, il attira sa victime chez lui.

Le jeudi 21 novembre 1850, Gustave Fougnyes s'en vint dîner au château de Bitremont. Après le dîner, auquel,

contrairement aux habitudes de la maison, les enfants n'avaient pas pris part, on éloigna les domestiques et le comte se renferma avec sa victime et sa femme dans la salle à manger. Une lutte eut lieu entre les deux hommes, dans l'obscurité; Fougnyes fut terrassé et sa sœur lui versa le poison dans la bouche tandis qu'il demandait grâce : une partie du poison s'écoula sur ses vêtements et sur le plancher de l'appartement.

Le comte fit transporter sa victime sur un lit et il ordonna de nettoyer, à l'aide d'acide acétique, le plancher et les habits de Fougnyes.

Cependant les cris poussés pendant la lutte avaient été entendus par la domestique chargée de servir les enfants restés à l'étage. L'opinion publique déclara qu'il y avait crime. Les magistrats, venus au château, pensaient qu'ils avaient seulement à calmer les esprits; mais ils eurent leur conviction faite à l'aspect du cadavre de la victime.

L'autopsie de G. Fougnyes fut exécutée. Stas reçut du juge d'instruction un réquisitoire ayant pour objet de le faire procéder à l'examen des matières cadavériques, à l'effet de rechercher et de constater s'il y avait eu, chez le défunt, ingestion d'une substance vénéneuse, notamment de *l'acide sulfurique*. Le médecin légiste chargé de l'autopsie avait émis l'opinion d'un empoisonnement par cet acide, parce que les organes, surtout la langue, étaient tuméfiés et de couleur noire. Je rapporte ces détails car on a dit que Stas connaissait la nature du poison quand il fut nommé expert et qu'il n'avait pas le mérite de la découverte de la nicotine. La vérité est que les indications fournies étaient plutôt de nature à dérouter l'expert qu'à l'éclairer.

Stas ne trouva pas de l'acide sulfurique, mais bien de l'acide acétique. Il s'était décidé, alors, à rechercher des alcaloïdes végétaux : morphine, strychnine, brucine, quand, versant une solution de potasse dans une partie du liquide, il sentit une odeur âcre. Ce fait fut pour lui un trait de lumière. Avec une pénétration étonnante, il soupçonna, à l'instant même, la présence d'un alcaloïde volatil. Le 3 décembre, il l'avait isolé. Il crut un moment avoir affaire à de la conicine, mais, ayant préparé le sulfate et l'azotate de l'alcaloïde, *il reconnut avec certitude la nicotine*. Le soir du même jour il communiqua le fait au juge d'instruction, et peu après il apprit que ce magistrat avait reçu une déposition d'un témoin de laquelle il résultait que le comte de Bocarmé avait fait certaines opérations *à l'aide du tabac*. « J'ai ressenti alors, dit-il, une de ces douces émotions que l'homme de science seul peut éprouver et qui sont généralement aussi la seule récompense qu'il ambitionne. »

A partir de ce moment, l'instruction était en bon chemin. Des gendarmes reçurent l'ordre de faire toutes les recherches nécessaires pour découvrir le laboratoire du comte. Ils avaient inutilement visité tous les appartements du château. Finalement, comme dernier moyen, on recourut à la pioche, et, après quelques coups donnés dans le parquet d'une salle de l'étage, on découvrit enfin, entre le plancher et le plafond, une cachette où se trouvaient les appareils de chimie cherchés.

Les habits du malheureux Fougny, les planches détachées du parquet de la salle à manger du château des époux de Bocarmé, furent envoyés à Stas. Il put en extraire, par la méthode qu'il venait d'inventer, plusieurs

centimètres cubes de nicotine qu'il trouva identique à un produit préparé, par lui-même, au moyen du tabac.

Le procès du comte et de la comtesse commença le 27 mai 1851 et dura dix-sept séances. Stas y fit une déposition mémorable qui provoqua l'admiration par la clarté et la force avec laquelle il écarta le moindre doute sur la question qui lui avait été posée. Visart de Bocarmé périt sur l'échafaud, mais sa complice fut acquittée.

Ici se place un incident que je crois devoir rapporter pour défendre les droits de Stas à la découverte de la méthode propre à déceler les alcaloïdes dans les cas d'empoisonnement. J'aurais préféré ne pas avoir à soulever ce point, mais comme l'usurpation des titres de notre compatriote s'est faite dans un écrit universellement répandu, nombre de chimistes ont versé dans une erreur dont l'histoire de la toxicologie doit être débarrassée.

Dans la dernière édition de son grand traité de toxicologie, Orfila avait dit que la nicotine était un poison échappant aux recherches toxicologiques.

L'annonce prématurée faite par les journaux, avant l'ouverture du procès de Bocarmé, de la découverte de la nicotine dans les organes de G. Fougny, avait produit une grande sensation dans le monde. Orfila essaya de partager l'honneur de cette découverte avec Stas. Il lui écrivit (1), le 4 avril 1851, plusieurs mois après l'indiscrétion des journaux, pour lui demander s'il était vrai qu'il fût parvenu à déceler la nicotine dans des matières cadavériques, et, dans l'affirmative, pour l'informer de

(1) J'ai cette lettre par devers moi.

son désir de faire des expériences sur les animaux, si Stas n'en avait déjà fait.

Avec son obligeance bien connue, Stas lui communiqua les détails de sa découverte. Il ne fut pas peu surpris de lire, quelque temps après, dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* (t. V, n° 66), un passage où Orfila disait que dès qu'il eut appris l'arrestation de M. et M<sup>me</sup> de Bocarmé comme prévenus d'avoir tué Fougny, il s'était livré à des recherches nombreuses dans le but de savoir s'il n'était pas possible de déceler la nicotine, soit qu'elle se trouvât dans le canal digestif, soit qu'elle eût été portée dans les organes. « On verra, dit-il, en lisant mon mémoire, que je suis parvenu à surmonter toutes les difficultés et qu'il est possible, à l'aide de moyens fort simples, de découvrir des traces de nicotine, alors même qu'on la recherche dans le foie, la rate, les poumons, etc. »

En réalité, comme l'a fait remarquer Stas dans une note qu'il a donnée à l'Académie de médecine de Belgique, Orfila n'a découvert que ce qu'il savait fort bien avoir été trouvé par Stas plusieurs mois auparavant. En effet, dans son mémoire, Orfila parle d'expériences qu'il aurait commencées, sur des animaux, le 23 mars, alors que, le 4 avril, il écrivait n'en avoir encore fait aucune et qu'il ne se proposait d'en faire que si Stas n'en avait pas tenté.

Au surplus, le mobile d'Orfila a été indiqué par un de ses compatriotes, M. L. Fleury, qui a rendu compte de son mémoire à l'Académie de médecine de Paris : « M. Orfila, dont le zèle et l'ardeur sont éveillés par toute question neuve et importante, *ne veut pas que la*

*toxicologie française, qui lui doit en grande partie sa supériorité, soit devancée dans l'étude que ce fait va provoquer. »*

Il est triste de devoir le dire, la priorité d'une découverte n'est pas toujours reconnue à celui qui y a seul tous les droits, mais, le plus souvent, à celui qui a pu la lancer dans l'une des grandes artères d'information dont l'origine se trouve communément dans les centres scientifiques. Stas partageait peut-être cette manière de voir, car, dans la réponse qu'il fit à Orfila, il dit explicitement : « J'ai voulu revendiquer *pour mon pays* le fait d'avoir constaté, le premier, au sein même des organes de la victime d'un crime affreux, un alcaloïde volatil qui tue d'une manière foudroyante et dont l'action sur l'homme, pour les lésions des tissus, était complètement inconnue ».